

Expression citoyenne au Conseil municipal

Le règlement intérieur du Conseil municipal adopté au début de ce mandat prévoit en fin de séance un temps d'expression directe des habitants qui peuvent poser aux élus des questions d'intérêt général.

Article 27 du règlement intérieur du Conseil municipal : expression citoyenne

Après la clôture de la séance, le maire durant un quart d'heure au maximum peut donner la parole aux personnes du public présentes qui déclinent leur identité avant d'exprimer oralement leur question aux élus de la commune.

Les questions posées doivent être des questions d'intérêt général, concernant la ville. Si une réponse immédiate est possible elle est donnée. Dans le cas contraire une solution pour une réponse est proposée.

Séance du 5 février 2015

Question 1 :

« Le mur de la Maison de l'enfance le long de l'avenue de Poisat est en mauvais état. Il est dangereux, notamment pour les enfants qui passent. Il faudrait mettre en place une protection pour les empêcher d'y accéder. Ce point a été discuté en Conseil de quartier Sud-Est avec un élu qui annonçait que le site serait sécurisé. Qu'en est-il ? »

Réponse de Nicolas Richard, adjoint à la transition écologique et du patrimoine :

« C'est une question de rénovation de patrimoine. Ces travaux seront inscrits au budget 2015 pour une réalisation cet été. Nous allons faire en sorte que la sécurisation du site soit faite rapidement en attendant la rénovation du mur. »

Question 2 :

« Peut-on avoir des informations sur l'ouverture de la circulation entre l'avenue de la République et l'avenue du Maquis de l'Oisans ? »

Réponse de Nicolas Richard, adjoint à la transition écologique et du patrimoine :

« Une réunion publique a été organisée sur place en octobre. Le projet a été présenté par un groupe d'habitants qui avait déjà engagé la réflexion avec le Conseil de quartier Sud-Est sur le thème de la circulation avenue de la République et de son apaisement. Suite à cette réunion, la Ville a décidé de retenir la proposition des habitants en terme de circulation dans cette zone. Il leur a été demandé de préciser leurs attentes en matière d'aménagements (parkings, espaces verts, etc.).

Aujourd'hui l'ensemble du projet est prêt, les travaux seront donc engagés prochainement, en lien avec la Métro, qui est désormais en charge des voiries. L'objectif est d'ouvrir la jonction avec l'avenue du Maquis de l'Oisans avant le début des nouvelles constructions avenue de la République pour permettre aux camions et engins de chantier de circuler plus facilement, sans venir grossir le trafic sur l'avenue de la République. »

Question 3 :

« Lors de la dernière réunion des Conseils de quartiers, il nous a été annoncé qu'il n'y aurait plus d'élus présents aux réunions et plus de budget alloué par la Ville aux Conseils. Nous nous sommes sentis démunis de ne pas avoir ni élus, ni représentants des services municipaux, ni budget pour cette année. »

Réponse de Raoul Urru, adjoint à la vie associative et à la citoyenneté :

« Depuis que notre équipe municipale est en place, nous avons lancé et commencé à mettre en place la rénovation des instances citoyennes eybinoises, et donc des Conseils de quartiers. Nous avons créé un service citoyenneté en mairie pour favoriser l'accompagnement de l'expression citoyenne. Nous souhaitons élargir les formes d'expression de la citoyenneté et faire en sorte qu'elles ne se réduisent pas qu'aux Conseils de quartiers, sans pour autant nier l'utilité de ces derniers.

Une discussion est engagée avec les présidents des Conseils, que nous avons déjà rencontrés par deux fois, pour mettre en place un Conseil de Ville où les Conseils de quartiers pourraient se réunir sur des projets qui impliquent la ville.

Je me suis rendu aux réunions des Conseils de quartiers afin de présenter notre vision de ce que pourrait être ce Conseil de Ville, et pour écouter les amendements proposés par les habitants. Une prochaine réunion aura lieu début mars pour continuer à construire ce projet et la première rencontre du Conseil de Ville aura lieu fin mars. »

Question 4 :

« Pour le Plan grand froid le gymnase Fernand Faivre a été mis à disposition pour héberger des sans abris. Il s'agit d'un gymnase géré par Eybens et Poisat, les deux villes sont donc bien à l'initiative de cette ouverture ? »

Réponse de Francie Mégevand, maire d'Eybens :

« La commune de Poisat et celle d'Eybens ont en effet proposé le gymnase Faivre suite au déclenchement par la préfecture du Plan grand froid. Nous l'avions déjà fait en décembre. Nous avons fait partie des rares communes à nous inscrire dans cette démarche. »